

PRIX-LÈS-MÉZIÈRES



POUR VOTER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES
DES 15 ET 22 MARS 2020,
LES ÉLECTEURS NON INSCRITS
PEUVENT EN FAIRE LA DEMANDE JUSQU'AU 7 FEVRIER 2020

Pour cela, il leur suffit de :

- déposer leurs **demandes d'inscription en ligne**, sur le site officiel de l'administration française www.service-public.fr ou le site du ministère www.demarches.interieur.gouv.fr, quelle que soit leur commune de résidence.
- envoyer à la mairie de leur commune par correspondance la photocopie de leur pièce d'identité et de leur justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété téléchargeable sur le site www.interieur.gouv.fr
- ou de se présenter **en mairie** avec une pièce d'identité récente et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour s'inscrire, il faut :

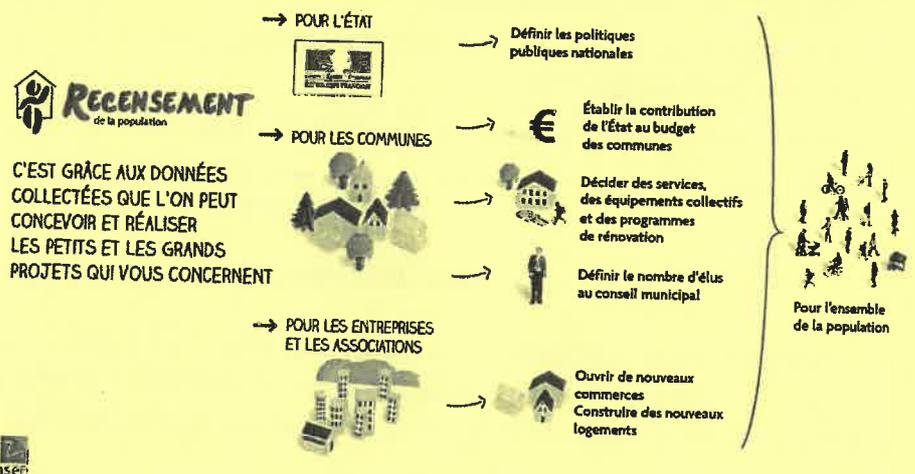
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- être âgé de 18 ans, au plus tard la veille du scrutin ; *Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et ayant effectué la démarche du recensement militaire dans la commune sont en principe inscrits d'office.*
N'hésitez pas à vérifier auprès de la Mairie ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- apporter la preuve de son attache avec la commune d'inscription.



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION SE DEROULE DANS NOTRE COMMUNE
DU 16 janvier au 15 Février 2020.



À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Merci de réserver le meilleur accueil à nos trois agents recenseurs
dont l'identité vous sera communiquée en janvier !



En raison des fêtes, la Mairie sera fermée
les 24 et 31 décembre.

